

Le Monde

Fraude « CumCum » : un sénateur se rend à Bercy pour demander des comptes sur l'affaiblissement de la loi

Le rapporteur général du budget au Sénat cherche à comprendre pourquoi le ministère des finances a affaibli le dispositif adopté à l'unanimité par le Parlement pour mettre fin à cette fraude fiscale, qui prive chaque année la France de 1,5 milliard à 3 milliards d'euros d'argent public.

Par [Jérémy Baruch](#), [Anne Michel](#) et [Maxime Vaudano](#)

Publié aujourd'hui à 11h54, modifié à 12h50

Le gouvernement a-t-il sciemment introduit une brèche dans la loi pour permettre aux banques de poursuivre le « CumCum », une activité controversée permettant à leurs clients de contourner l'impôt sur les dividendes, tout en se rémunérant au passage ? C'est ce que cherche à savoir Jean-François Husson, le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, [qui s'est rendu à Bercy, jeudi 19 juin](#), à 9 h 30, pour mener un contrôle sur pièces et sur place.

[Cette procédure](#) permet aux commissions des finances des deux assemblées de se rendre physiquement dans les ministères pour exiger les documents et les auditions dont ils estiment avoir besoin dans le cadre de leur mission de contrôle. Selon les informations du *Monde*, le sénateur (Meurthe-et-Moselle, Les Républicains) va réclamer toutes les notes internes produites sur le sujet par les cabinets ministériels et les directions rattachées à Bercy depuis 2018, afin de comprendre les réticences des pouvoirs publics à combattre efficacement cette fraude.

De fortes tensions opposent depuis quelques semaines le Sénat au ministre de l'économie et des finances, Eric Lombard, à propos de ce mécanisme de fraude fiscale qui prive tous les ans la France de 1,5 milliard à 3 milliards d'euros d'argent public. Les pratiques de « CumCum », orchestrées par plusieurs acteurs financiers, dont de grandes banques françaises, consistent à déplacer artificiellement la propriété légale d'actions boursières d'entreprises françaises détenues par des actionnaires étrangers, afin de leur éviter de payer la taxe sur les dividendes. Un tour de passe-passe noyé dans la multitude des opérations boursières pratiquées chaque jour par les traders, qui est longtemps restée dans l'angle mort des autorités.

Un rebondissement inattendu

Un débat féroce met aux prises les banques qui pratiquent le « CumCum », le législateur, l'administration fiscale et la justice quant à la légalité de ces pratiques, [révélées en 2018 par *Le Monde* dans le cadre de l'enquête « CumEx Files »](#). Pour combler les ambiguïtés de la législation, un groupe transpartisan de parlementaires s'est lancé, en 2024, dans l'élaboration d'une réforme censée mettre clairement ces pratiques hors du champ de la légalité.

Après un long parcours parlementaire, le Parlement a finalement voté, le 6 février, un dispositif jugé efficace par les experts. Ce texte, adopté à l'unanimité des parlementaires de tous bords et avec le soutien du gouvernement de François Bayrou, semblait mettre le point final à une épreuve de force de plus de six ans autour du « CumCum ». Cependant, un rebondissement inattendu est survenu dans la nuit du 16 au 17 avril : le ministère de l'économie a publié [un texte de doctrine fiscale](#) qui, sous couvert de préciser les modalités d'application du nouveau dispositif antifraude, l'a, en réalité, vidé de sa substance, selon l'analyse de plusieurs experts et parlementaires.

Cette publication a pris de court le rapporteur général du budget, Jean-François Husson, qui avait exprimé ses plus vives réserves sur ce projet de texte lors de consultations avec le gouvernement, en l'appelant à réviser sa copie. D'après le sénateur et son collègue socialiste Claude Raynal, président de la commission des finances, Bercy a ajouté « *à la loi des cas de non-application de l'imposition* » dans lesquels les banques ont tout loisir de s'engouffrer. Une « *brèche dans le dispositif, non conforme à l'intention du législateur* », ont dénoncé les deux sénateurs, dans deux courriers adressés à Eric Lombard.

L'ombre du lobby bancaire

En menant un contrôle sur place à Bercy, Jean-François Husson entend « *connaître les raisons qui ont conduit le gouvernement à publier, malgré l'opposition clairement exprimée par la commission des finances, un texte d'application de la loi qui vide largement de son effectivité le dispositif antifraude voté par le Parlement* ». Selon les informations du *Monde*, la position du ministère sur ce dossier a fait l'objet d'intenses luttes internes, entre des fonctionnaires plutôt favorables à une position ferme et d'autres poussant pour un dispositif moins contraignant pour le secteur bancaire, notamment au sein de la direction de la législation fiscale.

Sur la prise de position de l'administration dirigée par l'ex-socialiste Eric Lombard plane l'ombre du lobby bancaire, qui mène depuis plus de six ans un lobbying intense en vue de maintenir le statu quo, en brandissant la menace d'une perte de compétitivité de la place financière française – alors que plusieurs grandes économies financiarisées, comme les Etats-Unis ou l'Allemagne, ont combattu avec succès les mêmes pratiques.

En 2018, une première tentative de réforme portée par le Sénat [avait déjà été vidée de sa substance](#) par le gouvernement d'Edouard Philippe et la majorité macroniste, sensible aux arguments des banques. Si [de multiples redressements fiscaux](#) et [des enquêtes judiciaires](#) sont en cours, le lobby bancaire maintient que ces transactions lucratives s'inscrivent dans le cadre de leurs pratiques de marché classiques, et n'ont pas pour but de faire en sorte que leurs clients échappent à l'impôt.

[Jérémy Baruch](#), [Anne Michel](#) et [Maxime Vaudano](#)